



AUGIGNAC Infos

Bulletin n°20
Juillet 2024

Sommaire

[Pages 1 à 3 : Mot du Maire et de Mme Julien, 3ème adjointe](#)

[Page 3 : un futur pylône](#)

[Page 4 : rénovation de l'église et futures opérations de sécurité routière](#)

[Page 5 : Défense des Forêts contre l'incendie](#)

[Page 6 : Plan communal de Sauvegarde et canicule](#)

[Page 7 : Du côté des écoles](#)

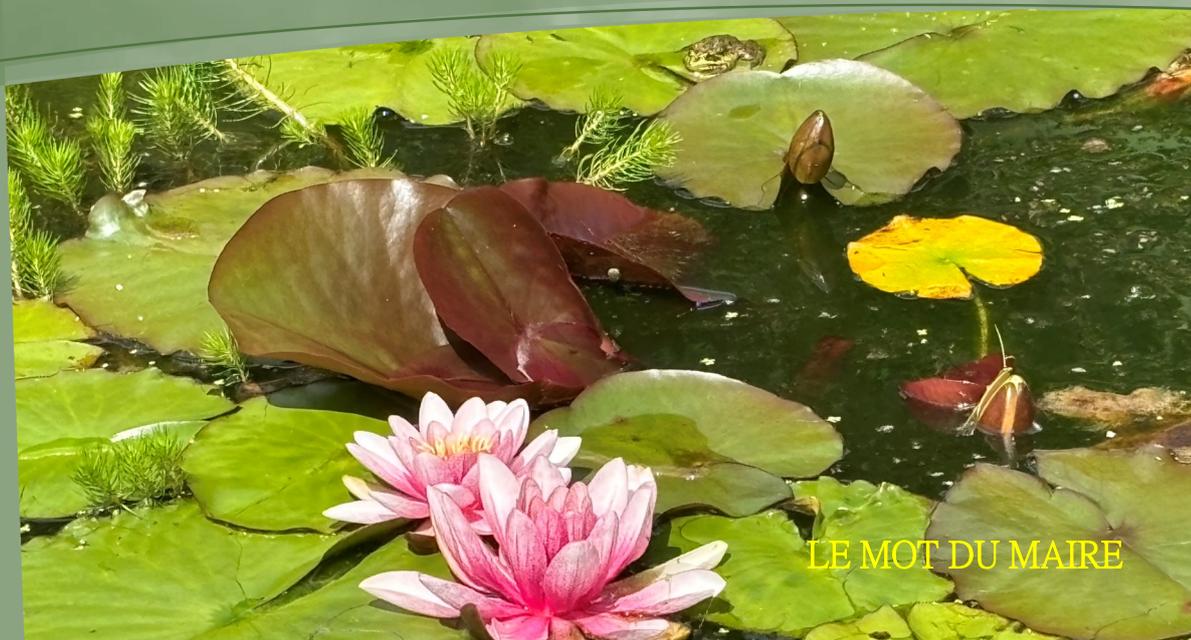
[Page 8 : Villes et villages fleuris, la première fleur](#)

[Page 9 : Voirie et réseaux](#)

[Page 10 : l'ACLA](#)

[Page 11 : infos diverses](#)

[Page 12 : A vos agendas et état civil](#)



LE MOT DU MAIRE

Chères Augignacoises et chers Augignacois,

Voici le premier semestre de cette année 2024 qui s'achève. Cela permet de faire un bilan d'étape de l'activité communale et d'évoquer le second semestre avec sa période estivale et ses animations.

Tout d'abord l'adoption du budget primitif 2024, le 8 avril dernier, a permis de concrétiser nos projets d'investissements qui porteront prioritairement sur la voirie pour un montant de 90 000 € hors taxes. S'ajoute également la réfection de la passerelle bois de la Font du loup qui avait été construite dans les années 2000 et qui a besoin d'être totalement refaite. Le montant estimé est de 13 359 € HT. Concernant le projet de local qui sera mis à disposition de l'association communale de chasse, nous partons sur une estimation de l'Agence technique Départementale de 111 475 € HT et nous allons recourir à un architecte pour des travaux qui devraient démarrer en 2025.

Pour l'ensemble de ses investissements le Conseil municipal du 13 mai dernier a sollicité des subventions tant auprès de l'Etat que du Conseil Départemental.

Ces investissements sont rendus possibles grâce à des efforts portés sur les dépenses de fonctionnement dans un contexte difficile en terme de hausse des coûts des matières premières.

Nous avons pu dégager sur l'exercice 2023 un excédent de fonctionnement de 72 571 € qui a permis de répondre au déficit d'investissement de 66 158€.

Nous savons que les subventions d'investissement accordées se raréfient et qu'il n'est pas impossible que, prochainement, on nous demande comme cela a déjà été le cas par le passé, de contribuer au remboursement du "KOIKILENKOUTE" de la période COVID.

Nous avons déjà évoqué notre faible taux d'imposition en comparaison à la strate des communes de même taille. Au-delà des dotations de l'Etat, les recettes fiscales nous permettent d'assurer le fonctionnement et de poursuivre les investissements qui répondent aux besoins de la population. Vous trouverez page suivante la situation de notre commune en comparaison avec les données par habitant des autres collectivités (département, région, état) pour les communes de 500 à 2 000 habitants.

Vous constaterez que nos ressources fiscales sont très inférieures à la moyenne, ce qui peut poser problème pour le futur. La capacité d'auto-financement nette après remboursement des emprunts est relativement faible (70 998 €) et nous amène à modérer nos investissements, certains comme la voirie étant pourtant incontournables.

Maison des services publics

3, Place de la Mairie
24300 AUGIGNAC
Tél. : 05.53.56.80.12

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	9h à 12 h 30
Mardi	
Jeudi	et
Vendredi	13h30 à 17h30
Sur RDV le mercredi (sonner si urgent)	

Agence Postale Communale :

Lundi	
Mardi	
Jeudi	9h à 12 h
Vendredi	

Notre filet de sécurité réside dans le fonds de roulement 763 €/habitant pour Augignac contre 509 € au niveau des communes de la strate en Dordogne et la trésorerie 730 € contre 570 € pour le département. Toutefois on ne peut pas légitimement s'en satisfaire alors que l'inflation reste présente, que des investissements importants sont et seront nécessaires pour que notre commune conserve son dynamisme et attire des habitants: voirie, école, aménagements sécuritaires etc.

Il ne s'agit pas un jour de réaliser que la commune est finalement victime de ses faibles taux d'imposition. Aussi profitant que 2024 ait une hausse des bases modérées par rapport à 2023 (+3,5% au lieu de +7,10%), le Conseil Municipal sur ma proposition a décidé, à l'unanimité des présents, d'augmenter les taux de 2 %. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires passe ainsi de 8,81 à 8,99 %. Celui du Foncier bâti passe de 36,92 à 37,66 %. Enfin le taux de la taxe sur le foncier non bâti passe de 73,83 à 75,31 %.

En 2023 notre volonté d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'est heurtée à une impossibilité légale à savoir qu'on ne peut pas augmenter isolément un taux. Nous y avons renoncé au regard de l'augmentation importante des bases décidée par l'Etat. Cette augmentation n'apporte pas de ressources supplémentaires phénoménales mais elle contribuera à compenser des dépenses supplémentaires en 2024 par exemple un projet de contribution communale supplémentaire de 3 € par habitant versée dans le cadre de la CLECT en faveur du CIAS soit 2 526 €. Nous versons également 3 925 € au service de transports scolaires utilisé par 37 élèves du secondaire et 3 élèves du primaire sur la commune.

Parmi les réalisations en cours il y a l'installation du réseau fibre qui demande une vigilance constante des élus confrontés à une coordination complexe de ces travaux par des entreprises présentes depuis plusieurs mois sur le territoire communal.

Les caprices météorologiques n'arrangent pas les choses. Je tiens à remercier ici le premier adjoint Gérard ROUMAT ainsi que le second adjoint Laurent PIALHOUX pour leur disponibilité et leur rôle de veille qui garantit autant que faire se peut la logique des interventions, la sécurité des habitants et des automobilistes. La commune, dans sa totalité, devrait bénéficier de la fibre d'ici la fin de l'année.

Je veux évoquer la campagne lancée par la fondation du patrimoine au bénéfice des travaux de l'église et remercier les gé-

Données extraites du document de valorisation édité par les services comptables (en euros par habitant).

2023	AUGIGNAC	Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	598 €	902	893	886
Charges réelles de fonctionnement	487 €	721	720	703
Capacité d'autofinancement brute	111 €	181	172	183
Capacité d'autofinancement nette	84 €	114	107	112
Dépenses d'équipement	176 €	330	324	352
Dettes financières	316 €	553	509	573
Fonds de roulement	763 €	509	519	574
Trésorerie	730 €	570	554	627

Les dépenses de fonctionnement

2023	AUGIGNAC	Département	Région	National
Charges générales	182 €	241	248	248
Charges de personnel	252 €	352	337	314
Gestion courante	49 €	114	122	125
Charges financières	4 €	101	12	13
Charges exceptionnelles	1 €	2	3	4

Les recettes de fonctionnement

2023	AUGIGNAC	Département	Région	National
Ressources Fiscales	279 €	490	507	513
Dotations et participations	232 €	263	246	234
Ventes et autres produits courants	87 €	138	133	133
Produits réels financiers	0 €	0	0	1
Produits réels exceptionnels	0 €	11	5	5

*Strate de référence : communes de 500 à 2 000 habitants
Population : 843*

néreux donateurs qui ont permis de récolter environ 8 000 € de dons. A ces dons va se rajouter une subvention de 13 000 € de la fondation du patrimoine. Cela permettra d'embellir l'environnement du site de l'église et d'éviter par exemple le passage en force de camions de chantier à l'arrière de l'église qui sont partis sans signaler les dégradations faites sur le mur.

Enfin, côté petits investissements qui ne se voient pas forcément, il faut signaler la réfection totale du plancher de la bascule par l'entreprise Ludovic VIROULAUD. Cet été nous devrions voir l'équipe des ados de la CCPN intervenir sur des opérations de peinture sur du mobilier public comme les boîtes à livres, les bancs publics ou encore si la météo le permet la peinture des vestiaires du stade afin de permettre la reprise d'une activité avec l'école de football (U 15) et aussi très certainement l'entraînement des séniors de Nontron/Saint-Pardoux.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et je forme le

vœu que l'activité de nos associations soient comme chaque année une réussite, grâce aux équipes de bénévoles toujours sur le pont. Et, comme il est de tradition, je donne la parole à une élue.

Cette fois, c'est autour de Mme Monique Julien de se coller à cet exercice.

Il s'agit là de ton deuxième mandat, qu'est-ce que tu retiendras de cette aventure ?

Après un premier mandat en tant que conseillère municipale au cours duquel j'ai pu me rendre compte de la complexité du fonctionnement d'une commune et où il m'a été difficile de m'investir totalement, ce mandat actuel en tant qu'adjointe me permet, par des actions concrètes, de donner le meilleur de moi-même. Et même si quelquefois c'est très éprouvant de subir les critiques de quelques-uns concernant certaines de mes actions, je suis fière d'apporter jour après jour avec les bénévoles et le soutien de l'agent technique de la commune une amélioration du bien-être dans le village en complément de ma participation à la vie associative à travers l'AGV et le comité des fêtes.

Qu'est-ce qui t'a amenée à prendre la relève sur le projet Ville et Villages Fleuris ?

On ne pouvait stopper l'engagement de la commune impulsé depuis 2014 par Etienne Barteau sur l'action Ville et Villages Fleuris. Ma passion pour les fleurs et le jardinage ainsi que le soutien de bénévoles m'ont encouragée à prendre le relais. Le challenge en valait la peine puisque nous sommes parmi les 19



communes de Dordogne à avoir obtenu une première fleur en 2023. Il y a dans notre département 56 communes labellisées.

Ce label souligne la qualité de notre cadre de vie et une approche écologique.

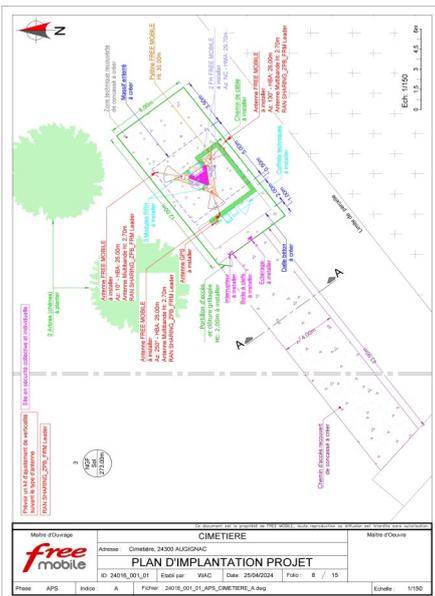
Je voudrais aussi souligner le coût faible du fleurissement en raisons de nos actions menées au quotidien pour récolter et semer des graines souvent données par les habitants et les heures de travail des bénévoles pour arriver à ce résultat.

Que souhaites-tu pour l'avenir ?

Je souhaite que l'action d'embellissement du village comme celle du nettoyage continuent à donner l'image d'un village propre et que de nombreux bénévoles nous rejoignent même pour une ou deux fois par mois, ce qui nous permettrait de mettre en place une rotation dans le travail à faire.

En ce qui me concerne je vais continuer à m'investir à fond jusqu'à la fin de mon mandat et ensuite je continuerai, si la santé me le permet, en tant que bénévole. Je conseille d'ailleurs aux retraités de nous rejoindre car l'ambiance est bonne et c'est quelque part une cure de jouvence !

Téléphonie : bientôt un pylône à AUGIGNAC



Aperçu futur vu du garage communal

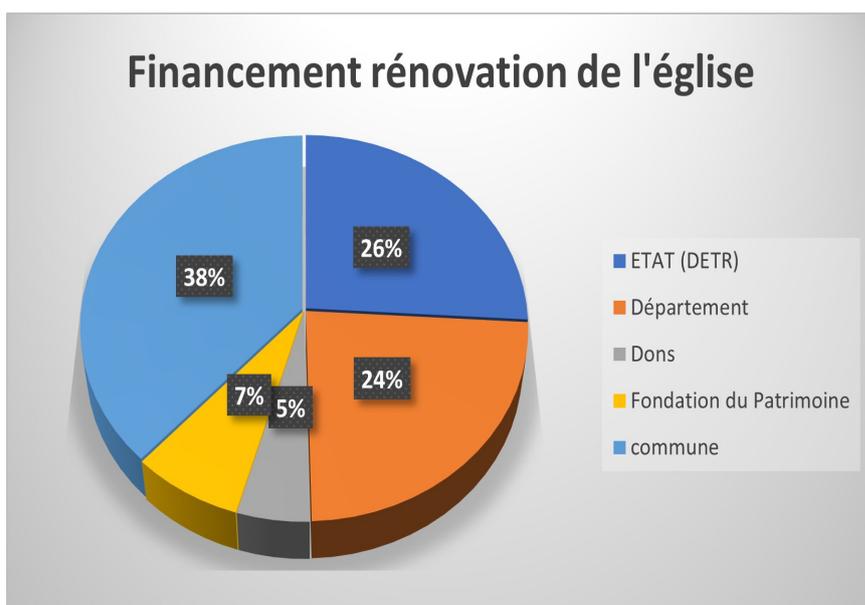


Aperçu futur vu du jardin public

Nous allons bientôt voir démarrer des travaux d'installation d'un pylône de téléphonie mobile près du cimetière. Le gouvernement avait conclu en 2018 un accord majeur avec les opérateurs de téléphone afin de mettre en place un dispositif de couverture ciblé pour l'amélioration de la téléphonie mobile. Suite aux démarches effectuées par la municipalité, Augignac a été identifiée et une campagne de mesures a été réalisée par les opérateurs. Monsieur le Préfet a décidé d'inscrire notre commune parmi les sites prioritaires. Augignac a été retenue pour 2024 avec 8 autres communes de Dordogne dans la liste nationale qui a fait l'objet d'une publication au journal officiel des 29 et 30 décembre 2023. Le conseil municipal du 12 Juin a entériné une convention de location d'une parcelle au profit de Free, sur laquelle sera érigé un pylône accueillant les 4 opérateurs. Un loyer annuel de 1 500 € sera versé à la commune. La structure devrait être opérationnelle fin 2025.

RENOVATION DE L'EGLISE

Dépenses HT		Recettes	Auto financement
Travaux extérieurs	147 686,44 €	DETR (Etat)	39 195,00 €
Maîtrise d'œuvre	14 153,98 €	Contrats de projets commu- naux (Département)	41 625,00 €
Sécurité SPS	455,00 €	Dons	8 486,32 €
Montant total HT des travaux exté- rieurs (objet de la demande de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine)	162 295,42 €	Fondation du Patrimoine	13 000,00 €
Travaux intérieurs	13 381,57 €	DETR (Etat)	6 360,03 €
TOTAL global HT	175 676,99 €	TOTAL recettes	108 666,35 €
		Reste à charge pour la com-	67 010,64 €



FUTURES OPERATIONS DE SECURITE ROUTIERE

Afin de renforcer la sécurité et limiter la vitesse des véhicules sur certaines voies, Monsieur le Maire va prochainement modifier par arrêté certains carrefours sur la commune :

- 1) Croisement Route de la Brigade RAC et Route des Taverneries : Changement de la priorité par installation de panneaux « stop » route de la brigade Rac (objectif : abaisser la vitesse des véhicules) ;
- 2) Croisement rue du Château d'eau et rue d'Abjat : Pose de 1 panneau « stop » Rue du Château d'eau et un autre Chemin de Rochezyde (objectifs : sécuriser la visibilité et la vitesse) ;
- 3) Croisement Route de Roubadières, rue des Viradis et Chemin de Font-de-Pique : Pose de 1 panneau « stop » rue des Viradis, et un autre sur le chemin de Font-de-Pique (objectif : améliorer la sécurité) ;
- 4) Croisement Route des Châtres et Impasse des Landes : pose d'un panneau « stop » impasse des Landes (objectif : améliorer la sécurité et préciser la priorité) et pose d'un panneau « Voie sans issue » au début de l'impasse des Landes.

Le montant prévisionnel de ces modifications s'élève à près de 6 000 € TTC.

DOSSIER DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE

Notre commune a une couverture forestière relativement importante (aux alentours de 45 % de notre superficie totale). Les évolutions climatiques invitent les autorités à tous les niveaux à se préparer aux risques incendie de forêts. Depuis 2018, en Dordogne, le SMO DFCI 24 (Syndicat Mixte Ouvert pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie) a été créé avec un souhait départemental de fédérer et d'harmoniser les politiques, dispositifs et actions mis en œuvre contre les incendies de forêts.

En fin d'année 2023, la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, après consultation des communes, a modifié ses statuts afin de pouvoir adhérer aux SMODFCI 24.

Cette adhésion a été actée au 1er janvier 2024 par un arrêté préfectoral.

Le syndicat a pour compétences :

La contribution à la défense contre les incendies dans les forêts, les landes et tout autre lieu pouvant propager les incendies ;

L'aménagement, la création, la mise aux normes et le renforcement des ouvrages dédiés à la DFCI et à la desserte forestière [hors du domaine privé sauf dans les zones ayant fait l'objet d'une servitude de passage entre le SMO DFCI 24 et les propriétaires des zones concernées :](#)

L'aménagement et la création, la mise aux normes et le renforcement des accès aux points d'eau destinés à la DFCI hors du domaine privé sauf dans les zones ayant fait l'objet d'une servitude de passage entre le SMO DFCI 24 et les propriétaires des zones concernées ;

L'organisation de la surveillance des massifs forestiers et l'animation des comités communaux feux de forêts des communes (CCFF) ;

La création de points d'eau s'ils s'avèrent indispensables à la DFCI ;

La cartographie des zones à risque et la constitution de base de données descriptives géoréférencées des équipements de prévention ;

Les formalités administratives à la pérennité juridique des équipements de prévention ;

Les servitudes de passage et aménagement, déclaration d'utilité publique, déclaration d'intérêt général ou d'urgence ;

La communication, l'information et la sensibilisation sur le risque incendie de forêt et la desserte forestière ;

L'élague et les coupes de bois de part et d'autre des pistes DFCI et des dessertes forestières hors du domaine privé sauf dans les zones ayant fait l'objet d'une servitude de passage entre le SMO DFCI 24 et les propriétaires des zones concernées.

Dans un premier temps cette évolution a nécessité la création du comité communal feu de forêt.

Ce comité consiste en la désignation de bénévoles sur le terri-

toire de la commune qui ont une connaissance suffisamment importante de celle-ci, notamment sur les chemins ruraux pour accompagner et renseigner les pompiers en cas de sinistre feu de forêts. Sur proposition de monsieur le maire, **messieurs BENOIT Stéphane, DOUMAIN Sébastien, FAVARD Emmanuel, LACOURARIE Patrick et MANDON René** ont été sollicités pour intégrer le CCFF, proposition qu'ils ont tous acceptée.

Ces bénévoles seront formés progressivement par le SMO DFCI 24 pour pouvoir satisfaire à leur mission :

participation à la prévention des feux de forêts d'une manière générale ;

participation aux manœuvres préventives ;

guidage et logistique aux pompiers ;

participation à la veille concernant le risque feux de forêt ainsi que la pénétrabilité des massifs forestiers.

Nous les remercions pour cet engagement citoyen au service de notre commune.



L'obligation légale de débroussaillage :

Le débroussaillage consiste à réduire la densité de végétation autour de sa maison (dans un rayon de 50 m) pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il s'agit non de défricher mais de réduire les herbes hautes, buissons, arbustes en densité trop importante, de séparer les cimes et d'élague certains arbres. Il a aussi l'objectif de faciliter la circulation des véhicules des pompiers en cas d'intervention.

Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque, c'est-à-dire à tout propriétaire, ou ayant droit (locataire) d'installations de toute nature situées à moins de 200 m de bois et forêt., sans tenir compte des limites de propriété. Ainsi le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leur propriétaire. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer.

Rappel : Les végétaux coupés doivent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie. Le brûlage des déchets verts est interdit.

Le Plan Communal de Sauvegarde : s'organiser pour être prêt

Qu'est ce que le plan communal de sauvegarde ?

Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde, est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

Il contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Le cadre juridique :

Selon l'article L731-3 du Code de la sécurité intérieure et la Loi Matras n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 le P.C.S :

- * prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- * détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes ;
- * fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- * recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

L'objectif du P.C.S :

Il s'agit d'élaborer des fiches réflexes pour mettre en place une organisation prédéfinie mobilisant les ressources de la commune pour protéger et soutenir la population.

Ainsi, confronté à une situation d'urgence, le PCS permet de :

1. Évaluer
2. Alerter
3. Mobiliser
3. Mettre en sécurité
4. Héberger et ravitailler
5. Renseigner les autorités
6. Communiquer



Élaboration du P.C.S :

Notre P.C.S est en cours de rédaction au niveau communal, il devrait être finalisé pour la fin de l'année.

Suite à une réunion d'information diligentée par la préfecture en novembre 2023, les éléments de rédaction ont été mis à la disposition de la commune pour élaborer un document synthétique et opérationnel pour répondre aux potentiels risques et états de crise auxquels la commune et sa population pourrait être confrontés. Nous sommes accompagnés par la communauté de communes dans ce dossier, puisqu'un PCS intercommunal sera aussi mis en place.



Nous serons amenés à solliciter certains d'entre vous pour le recueil d'information nécessaire à la rédaction de ce document.

Dès à présent, les personnes les plus vulnérables sont invitées à se faire recenser auprès de la mairie. En effet, en cas de problème majeur (canicule, coupure d'électricité de longue durée, tempête), il serait intéressant que nous ayons à notre connaissance les personnes isolées, les personnes appareillées médicalement. Vous trouverez dans ce bulletin un coupon à cet effet. Les informations collectées restent confidentielles et soumises au respect du RGPD.
L Pialhoux

PLAN CANICULE

Dans le cadre du plan départemental de gestion d'une canicule, la mission est confiée au maire de proposer aux personnes âgées et/ou aux personnes handicapées vivant à domicile, de s'inscrire dans le registre nominatif d'identification, mis en place à l'occasion des périodes de veille saisonnière canicule du 1er juin au 15 septembre.

Le décret n°2005-1135 du 7 septembre 2005 donne un cadre légal et réglementaire aux opérations de recueil par les maires des éléments

relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et/ou handicapées, isolées et vulnérables.

La finalité de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte.

Si vous souhaitez vous inscrire, contacter les services de la mairie en utilisant si vous le souhaitez le coupon ci-joint.

Du côté des écoles du RPI Augignac-St Estèphe

L'année scolaire 2023/2024 vient de se terminer.

Plusieurs temps importants ont mobilisé les différents acteurs cette année, notamment la carte scolaire et la potentielle fermeture d'une des trois classes à Augignac.

Rappelons que ce troisième poste avait été supprimé en 2012 et créé à nouveau dans le cadre du dispositif des classes dédoublées en 2018. Les élus de Saint-Estèphe et Augignac ont présenté comme chaque année un dossier élaboré par Pierre PEYRAZAT. Ce document porte sur les effectifs prévisibles dans les prochaines années et particulièrement pour l'année scolaire 2024-2025. Il met également en avant les efforts financiers apportés par les communes qui participent au bon fonctionnement du RPI, la qualité de l'accueil en maternelle avec la présence de deux ATSEM et la proximité de l'accueil pour les familles. La démographie scolaire cette prochaine année montre un effectif quasiment identique à celui de l'année passée.

Grâce à ce document mais également grâce au soutien des conseillers départementaux, du sénateur MERILLOU et du député CUBERTAFON, le poste a finalement été maintenu par la directrice académique des services de l'Education nationale.

Toutefois au regard des naissances en 2022 et 2023 nous pouvons être inquiets pour le maintien de ce 3ème poste lors de la rentrée 2025.

L'année scolaire a aussi été marquée par la classe verte qui s'est déroulée à MESHCHERS-SUR-GIRONDE (17). Comme tous les 4 ans ce séjour est financé par les municipalités, l'amicale laïque ainsi que les comités des fêtes de Saint-Estèphe et Augignac. L'objectif est qu'au long de son parcours scolaire au sein du RPI, tout enfant participe à une classe verte.

Il ne faut pas oublier les différents projets scolaires très souvent soutenus financièrement par les activités des bénévoles de l'amicale laïque auxquels participent les enfants tout au long l'année scolaire.

Notons également l'implication des parents dans l'élaboration des menus de la cantine scolaire avec le soutien auprès de la cantinière d'une diététicienne.

L'année scolaire qui se termine voit un mouvement important d'enseignants sur Augignac : le départ en retraite d'Isabelle ALINC, présente depuis 17 ans, très investie dans la vie de l'école, faisant preuve constamment d'esprit créatif afin de doter les tous petits, les petits et les moyens des clés de réussite en ce début de parcours d'acquisition des apprentissages. La municipalité la remercie chaleureusement et ce départ à la retraite a été fêté comme il se doit. La Directrice Lou-Ann KRALIC nous quitte également après une année scolaire passée à Augignac. Qu'elle soit remerciée également pour sa contribution à la bonne marche de notre école. Paul FAZILLEAU reste à Augignac et sera rejoint par Bertille MEUNIER. La direction sera assurée par Mme Audrey BOURINET qui assurait la même fonction à Saint Paul la Roche. L'équipe enseignante de Saint-Estèphe quant à elle reste stable.



L'équipe enseignante de 2023/2024 encadrée par le Maire et l'Adjoint aux affaires scolaires



Isabelle heureuse de prendre une retraite bien méritée



Maître Paul sera encore parmi nous l'an prochain



L'équipe de la prochaine année scolaire : M Paul Fazilleau, Mme Bertille Meunier et Mme Audrey Bourinet

Villes et villages fleuris : La première fleur !

Les prix « Villes et Villages fleuris » 2023 ont été remis le mercredi 20 mars au palais des congrès de Royan dans une salle comble (photo ci-contre). Ce fut une très belle journée, 300 personnes avaient fait le déplacement, élus, techniciens des espaces verts, bénévoles, venus de 12 départements. La Nouvelle-Aquitaine conserve ainsi sa place parmi les régions les plus dynamiques de France. 388 communes ont été labellisées et nous sommes fières qu'Augignac ait été retenue dans le groupe des 143 communes avec une fleur !

Des panneaux mentionnant cette première fleur seront bientôt installés aux entrées d'Augignac.

Nous avons de beaux retours de personnes résidentes ou non dans la commune et cela nous encourage à poursuivre notre travail qui commence à se voir et les lieux restent, selon les commentaires, assez naturels et conviviaux.

Nous avons essayé de mettre en valeur les entrées du bourg en poursuivant les plantations ainsi que différents espaces le long de la départementale. Les plantations dans le jardin des souvenirs agrémentent le cimetière et nous souhaitons rendre ce lieu plus intime en y installant un banc et une tonnelle.

Le lavoir abrite de nombreux petits animaux et il n'est pas rare de voir des grenouilles sur les feuilles de nénuphars comme en témoigne la photo de couverture. Un banc y sera aussi installé prochainement. Le chemin des jardiniers nous invite à nous détendre. Le parvis de l'église présente une belle diversité d'aromatiques et là aussi, l'installation prochaine d'un banc permettra de pouvoir profiter du lieu. Autour de la mairie, nous avons protégé les arbres en installant autour des troncs des iris, des jonquilles, des coquelicots... La serre nous permet de protéger nos plantations.

Nous avons aussi impliqué les élèves de l'école en les faisant participer à plusieurs ateliers de plantations. Ils sont notamment allés déposer des boules de graines un peu partout. Nous avons de la chance d'avoir de nouvelles bénévoles qui s'impliquent dans les différents projets et qui apportent un regain d'énergie ! On se retrouve régulièrement pour désherber, planter, aménager mais aussi pour être ensemble !

Nous avons eu de nombreux dons au printemps et à l'automne de personnes qui sont heureuses de participer à leur manière. Merci beaucoup ! Tout est replanté ! Un de nos objectifs est d'être le plus autonome possible dans nos plants, récoltes de graines, bouturage, repiquage ...

Bien sûr nous avons toujours la volonté de mettre en place de nouveaux projets pour embellir notre commune :

Le long de la rue principale, nous souhaitons en accord avec les habitants, poursuivre la végétalisation en installant des réserves (trous dans le trottoir) pour planter rosiers ou autres plantes grimpantes. N'hésitez pas à nous contacter si cette démarche vous intéresse.

A l'école, nous aimerions planter d'autres arbres et réaménager les plantations près des classes (haie, parterres...)



Notre délégation à Royan pour la remise du diplôme

Nous souhaitons agrémer le parc Jean Desmoulin par la plantation d'arbres fruitiers. Nous venons d'ailleurs d'y planter un figuier trouvé dans le village.

A l'église, en plus du banc, nous souhaiterions installer une réserve d'eau, (mais cela s'avère assez compliqué), et cacher les containers par une barrière végétale avec l'autorisation du Smectom.

Végétaliser de nouveaux espaces dans le village, fabriquer des mangeoires, des nichoirs, des hôtels à insectes en y associant les enfants de l'école ou du périscolaire...

Mais les projets ne s'arrêtent pas à nos projets ! Si vous avez des idées, faites-les connaître ! Et si vous avez envie de nous aider, si vous avez des compétences à partager, c'est avec un grand plaisir que nous poursuivrons ensemble le chemin !

Vous pouvez nous rejoindre sur WhatsApp « VVF augignac » ou pour nos rendez-vous en semaine sur messenger « Au'Mainsvertes ».

L'équipe Villes et Villages Fleuris

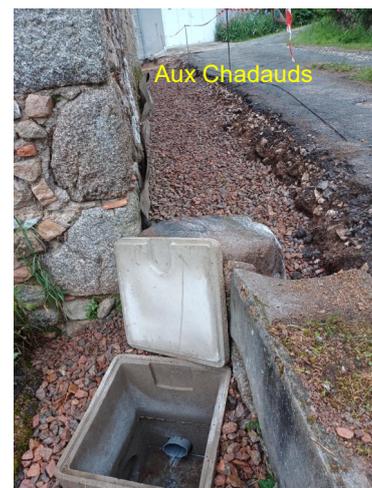


VOIRIE ET RESEAUX :

La programmation de travaux de voirie et de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales a fait l'objet d'une programmation en fin d'année 2023. Cette programmation s'est appuyée sur les prix à bon de commande validés avec la communauté de communes.

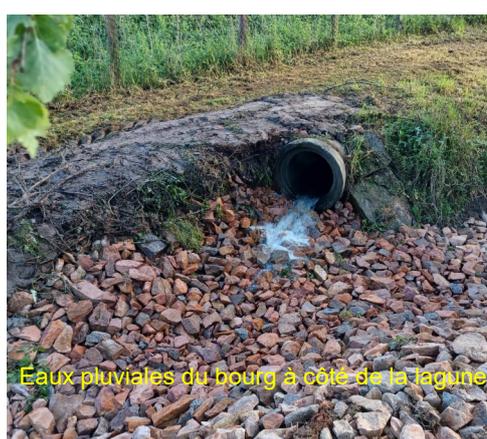
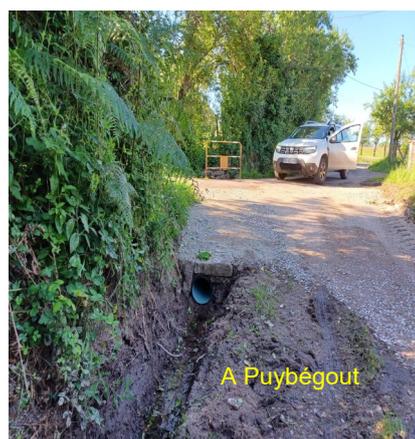
Mais il a fallu composer, et il faut encore le faire du fait des conditions climatiques exceptionnelles que nous connaissons depuis le mois d'octobre 2023 au niveau de la pluviométrie. Nous avons quasiment déjà reçu à mi-juin, depuis début janvier le cumul de pluviométrie annuel que nous devons recevoir. Ces conditions ne sont pas sans conséquences sur les infrastructures routières, petits ouvrages, passages busés et chemins ruraux. D'ailleurs, elles nous font questionner sur le dimensionnement de certaines portions de réseaux ou certains aménagements.

En plus de la programmation initiale, il nous faut mettre en place la réfection de la traversée de la DOUE à moitié avec la commune de St Estèphe entre le Maine du Bost et Bridarrias, envisager la réfection d'une traversée d'eau à Fond-de-Pique et régler le problème de l'aqueduc situé sous la route du cimetière au croisement avec la rue de St Estèphe.



village	Localisation	compétence	Type d'intervention	Objectif	Avancement	Coût
Les Chadauds	Rue des sources	communale	Eaux pluviales+ lavoir	Mise en place de bordure béton et captation de l'eau d'approvisionnement du lavoir	Terminé	5 478,72 €
Puybégout	chemin de la Fruitière	communale	Eaux pluviales	Remplacement d'un passage busé	Terminé	2 177,70 €
Puybégout	Rue des Fontaines	communale	Réfection voirie	Reprise de la bande de	Terminé fin juin	26 886,00 €
Le Clos Neuf	Chemin du Clos Neuf	communale	Empierrement chemin	Rendre carrossable le chemin (accès pompiers)	Terminé	15 456,80 €
Pouzol	Chemin de Pouzol	communale	Réfection voirie	Stabilisation d'une sortie de chemin	Juillet	2 726,86 €
Bourg	Impasse des prairie	communale	Réfection voirie	Reprise de la bande de	Juillet	4 252,02 €
Bourg	Lagune	communale	Eaux pluviales	Stabilisation du fossé d'écoulement des eaux	Terminé	3 067,20 €
Bourg	Rue d'Abjat	communale	Entretien voirie	Point à temps	Juillet	1 095,00 €
Bourg	Rue du château	communale	Entretien voirie	Point à temps	Juillet	3 450,25 €
Bourg	Chemin de Nauvialle	communale	Réfection voirie	Reprise de la bande de roulement	Terminé fin juin	27 594,30 €
Puy de Pin	Impasse de la Garelie	communale	Entretien chemin	Arasage du chemin	Terminé	628,46 €
le Maine du-Bost	Route du Marché	Intercommunale (fonds de concours)	Réfection voirie	Reprise de la bande de roulement	Avant la fin de l'année	16 434,85 €

TOTAL 109 248,16 €



FOCUS SUR UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE : L'ACLA

L'Association Culture et Loisirs d'Augignac (ACLA) a pour objectif de promouvoir la pratique d'activités sportives autour de la marche (marche nordique active, randonnées bien être et découverte) et la culture (randonnée contée, concert et cinéma en plein air). Elle compte 40 adhérents qui habitent le Périgord Vert Nontronnais.

Pour la pratique de la marche nordique, l'association dispose de trois animateurs formés (brevet de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural) et elle fait appel également à un entraîneur diplômé de la Fédération Française d'Athlétisme. L'ACLA propose deux séances par semaine d'1 h 30 à des tarifs modérés pour être attractive pour le plus grand nombre.

Une fois par mois, l'association propose une randonnée pédestre ouverte à tous, à la découverte de notre patrimoine (distance d'environ 10 km). Les parcours sont reconnus préalablement par les membres du bureau et ils utilisent les nombreux chemins du PDIPR (Plan Départemental des itinéraires de Petite Randonnée). Des arrêts fréquents sont réalisés le long du trajet pour découvrir les trésors cachés de notre territoire. Une collation est offerte à la fin de la randonnée.

Ces randonnées se déroulent généralement le samedi après-midi (Départ 14 h 00).

Les lieux de départ des randonnées sont donnés dans les jours précédents la date de la marche. (Possibilité de covoiturage au départ d'Augignac).

Une participation de 3 euros est demandée par sortie (Possibilité de prendre un abonnement pour les 10 randonnées).

Les sorties sont encadrées par les animateurs de l'ACLA.

Pour tous renseignements contacter la Présidente
Mme GRASSET Cécile : 06.70.09.24.44

Parallèlement, l'ACLA réalise tout au long de l'année des animations culturelles pour le plaisir des plus jeunes comme la randonnée contée, des événements valorisant notre patrimoine architectural comme le concert à l'église d'Augignac et des manifestations festives et familiales comme le cinéma en plein air avec Ciné passion, au jardin public d'Augignac.

Cette année, l'ACLA organise en partenariat avec ciné passion, la communauté de commune, la mairie d'Augignac et le comité des fêtes une soirée **cinéma en plein air le samedi soir 3 aout au jardin public**. La séance commencera à la tombée de la nuit autour de 22 h00 mais vous pourrez vous restaurer sur le site à partir de 18 h 30 (Foodtrucks, popcorn, crêpes, buvette etc) Venez nombreux !



Plusieurs de nos membres collaborent régulièrement avec le Comité des Fêtes d'Augignac et de l'Amicale Laïque, notamment pour l'organisation de la Rando d'Automne au profit du Téléthon.



L'ACLA a reçu, au cours du week-end des 15 et 16 juin 2024, un club de marcheurs nordiques de Nieul-sur-Mer (17) avec qui elle a pu échanger et se confronter lors d'un challenge amical sur un beau parcours autour de « Roche eside ».

Ci-contre Gabriel Dumoulin félicité par sa maman pour sa 2ème place !



HORAIRES D'ÉTÉ DES DECHETTERIES

ST FRONT / NIZONNE 06.27.78.43.28		
	DU 16/09 AU 14/06	DU 15/06 AU 15/09
LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI	8 H - 16 H	7 H - 14 H
SAMEDI		

PIEGUT-PLUVIERS 06.27.89.73.85		
	DU 16/09 AU 14/06	DU 15/06 AU 15/09
LUNDI	FERME	FERME
MARDI MERCREDI JEUDI	8 H - 17 H	7 H - 14 H
VENDREDI		
SAMEDI	8 H - 12 H	

100%
des **papiers**
& des
emballages
se **TRIENT!**

Ils sont à déposer
EN VRAC dans les conteneurs
ou points d'apport volontaire

BACS JAUNES

+ D'INFORMATIONS
smctom.nontron@wanadoo.fr
ou 05 53 56 20 52
www.smctom-nontron.fr

BRUITS DE VOISINAGE :

arrêté préfectoral 24-2016-06-02-005 :

Article 20 : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

DU MOUVEMENT AUX SERVICES TECHNIQUES



Suite au retour de M Laurent Hubert en Normandie, c'est avec plaisir que nous retrouvons Pierre Sansonnet, lequel avait déjà effectué une mission temporaire dans la commune ce qui a grandement facilité son intégration.

Souhaitons, pour lui comme pour nous, qu'il y trouve une certaine stabilité, d'autant plus qu'il s'agit d'un Augignacois !



Article et photo : Jean Paul Favard

Cette année le repas de printemps de la 1789^{ème} section des médaillés militaires du Nontronnais s'est tenu le 25 mai à la salle des fêtes d'AUGIGNAC. Une cinquantaine d'adhérents avaient répondu présents. La présidente de la section Dominique RADEUIL a chaleureusement remercié le maire de la commune Monsieur Bernard BAZINET d'avoir prêté la salle des fêtes et lui a remis le livre « l'épopée de la médaille militaire ». Très intéressé par notre association Monsieur le maire, dans son discours de remerciements, nous a montré qu'il connaissait déjà parfaitement notre décoration. La présidente a ensuite salué le dynamisme de notre section et a invité tout le monde à se retrouver autour d'un excellent repas confectionné par notre camarade François COLIN.

A VOS AGENDAS second semestre 2024

Tous les lundis et mercredis soir marche nordique de l'ACLA

Tous les mardis soir (à partir du 10 septembre) : gymnastique volontaire

Tous les jeudis matin (à partir du 12 septembre) : gymnastique volontaire

Tous les jeudis après-midi (à partir du 5 septembre) : club du 3ème âge

3 août : cinéma plein air au Parc (ACLA et Comité des fêtes)

17, 18 et 19 août : fête (comité des fêtes)

Samedi : soirée entrecôte

Dimanche : vide grenier, animations et feu d'artifice

Lundi : concours de pétanque

Samedi 7 septembre 2024 : 14h00 - Randonnée pédestre Bien-Etre ACLA

Samedi 21 septembre 2024 : 14h00 - balade contée ACLA

Samedi 5 octobre 2024 : 14h00 - Randonnée pédestre Bien-Etre ACLA

Dimanche 24 novembre 2024 : Marché d'automne du comité des fêtes

9h00 - Randonnée pédestre dans le cadre du téléthon (ACLA et comité des fêtes)

Dimanche 1er décembre 2024 : 12h00 - Repas des aînés (municipalité)

Samedi 7 décembre 2024 : 14h00 - Randonnée pédestre Bien-Etre ACLA

Dimanche 15 décembre 2024 : 17h00 - Concert à l'église ACLA

Vendredi 20 décembre 2024 : 18h00 - Noël des enfants de la commune (à confirmer)



Etat-Civil premier semestre 2024

Naissances

MIDY Maël né le 22 janvier 2024, 1245 route du marché de Piégut

BOUJASSON Lysio Mathys né le 31 janvier 2024, 59 rue du Périgord vert

JIMENEZ Emile né le 1er février 2024, 16 rue d'Abjat

BOUILLAUD-BROCHET Lynao né le 6 mars 2024, 43 rue du Périgord vert

DABOUSSI Asma née le 5 juin 2024, 8 rue du Périgord vert

BESSE Elliot né le 7 juin 2024, 1150, route de Laubanie

Mariage

VEDRENNE Aurélie et MOUSNIER Sébastien le 10 mai 2024

Décès

PARACHOU Catherine née DESVAUX domiciliée 1519 route des charentaises, décédée le 6 février 2024

COLNOT Odette née BAYET domiciliée 91 impasse de la brousse (Lapeyre) décédée le 26 février 2024

BLANCHON René domicilié 706 route de Roubaudières, décédé le 25 mars 2024

CHABOT Jean-François domicilié 7 chemin blanc, décédé le 30 mars 2024

Ont été également inhumés à Augignac :

BLANCHET Jean-Claude (Nontron) décédé le 3 janvier 2024, inhumé à Augignac le 13 janvier 2024

BERNARD Gabrielle née CHAMOULAUD (Nontron) décédée le 21 mai 2024, inhumée à Augignac le 24 mai 2024

Le présent bulletin municipal est édité par la commune d'Augignac

Responsable de la publication :

M. Bernard BAZINET, Maire

Conception :

Pierre PEYRAZAT, Bernard BAZINET, Cécile GRASSET, Monique JULIEN, Laurent PIALHOUX, Sylvie LEVECQ

Photos :

Commune d'Augignac, Cécile GRASSET, Bernard BAZINET, Jean Paul FAVARD, Narcisse MOUSNIER

Distribution :

Les conseillers municipaux

Impression : Imprimerie PEYRONNET